

ACCUEIL > ENFANT > JEAN-ROBERT RABANEL > L'ENFANT SUJET ALIÉNÉ



# L'enfant sujet aliéné

Jean-Robert Rabanel

"Publication électronique" Publié le 5 septembre 2020

psychose, enfant, aliénation, holophrase, liberté, sartre

« C'est une très belle introduction à la clinique psychanalytique de l'enfant, avec un panorama sur la question dans l'oeuvre de Lacan.- Jérôme Lecaux »

## L'enfant, sujet aliéné[1]

#### Jean-Robert Rabanel

Jacques Lacan s'est occupé très tôt de la question de l'enfant dans le discours analytique. Si sa thèse de psychiatrie de 1932, De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité [2] a été pour lui le point de passage de la psychiatrie à la psychanalyse, la question de l'enfant dans le discours analytique a été l'un des éléments de la situation de la psychanalyse, qui, en 1953, l'ont conduit à son retour à Freud.

Avec Lacan, l'enfant dans le discours analytique a le statut d'un sujet à part entière, rappelle Jacques-Alain Miller. La périodisation de l'enseignement de Lacan qu'il a mise en évidence dans son cours « L'orientation lacanienne » permet de distinguer une première présentation de l'enfant comme sujet, défini par son rapport à l'Autre préalable, structuré selon les lois de la parole au temps de l'intersubjectivité, structuré selon les lois du langage au temps de l'inconscient structuré comme un langage, et une seconde présentation de l'enfant comme sujet, qui ne fait plus valoir le versant de l'aliénation à l'Autre, mais celui de la séparation comme causation du sujet par l'objet a dans Le Séminaire, livre XI[3].

### Psychose et aliénation : la loi folle du surmoi

Dans Le Séminaire, livre I[4], la première présentation concernant l'enfant psychotique est illustrée par les cas de Dick, de Mélanie Klein, et de Robert, de Rosine Lefort. Lacan y met en perspective, tant au niveau clinique que thérapeutique, les différences entre Mélanie Klein et son élève dans l'abord de ces sujets difficiles à situer, que l'on dira psychotiques.

Dans le cas Dick, l'intervention de l'analyste se caractérise comme une injection de symbolique dans le sujet [5].

Dans le cas de Rosine Lefort, « Le loup ! »[6] fait de Robert un enfant parlant pour Lacan, même si c'est une parole réduite à son trognon. Ce mot, auquel se réduit son langage, « nous ne sommes même pas capables [d'en] définir le sens et la portée pour l'enfant »[7]. Ce mot le relie pourtant à la communauté humaine, et c'est à partir de ce lien qu'il a été possible à Rosine Lefort d'engager le dialogue. Ici la fonction paternelle est résiduelle et ramenée au surmoi.

Lacan, dans cette présentation de la psychose de l'enfant, tente d'unir à l'audace de travaux de M. Klein ses conceptions successives de la psychose : depuis celle de sa thèse de psychiatrie en 1932, en passant par celle de 1946 dans « Propos sur la causalité psychique »[8] — la psychose y est rapportée à une identification idéale imaginaire, sans médiation — jusqu'à celle du Discours de Rome en 1953. Au moment de sa thèse, Lacan rapporte la psychose à un arrêt, à une fixation dans le développement de la personnalité à un stade libidinal, sadique—anal, celui de la genèse du surmoi. Le Discours de Rome présente la psychose comme la liberté négative d'une parole qui a renoncé à se faire reconnaître et la caractérise par la formation d'un délire qui objective le sujet dans un langage sans dialectique.

Au début de son enseignement, c'est par ce que la loi a d'insaisissable, comme énonciation, comme un impératif contraignant, insensé, à distance des effets de signification que Lacan rend compte du surmoi. Ainsi, dans Le Séminaire, livre I, peut-il dire de « Le loup ! » que « c'est essentiellement la parole réduite à son trognon » [9], comme incarnation du surmoi[10]. La rupture de la chaîne signifiante devient la première présentation de la psychose et préfigure le signifiant tout seul : S1. La dimension du surmoi est ainsi à rapporter à l'usage de la parole, aux paroles hors discours, aux paroles insensées, et c'est bien ce qui fait l'originalité de la présentation de Lacan des psychoses de l'enfant.

#### Psychose et séparation : quand la jouissance fait retour

Dans Le Séminaire, livre XI, Lacan donne une autre présentation de l'enfant comme sujet, qui fait valoir non plus le versant de l'aliénation à l'Autre, mais celui de la séparation comme causation du sujet par l'objet a. Ce sera le point de départ de la reprise de l'abord des psychoses à l'École de la Cause freudienne, dans les années quatre-vingt, via la question de l'objet qui trouvera sa ponctuation majeure avec le texte de Jacques-Alain Miller « Clinique ironique »[11]. Cette présentation est plus logicienne que familiale et sociale. Ce sont en effet particulièrement les psychoses de l'enfant qui inspirent en 1964 à Lacan une nouvelle théorie de la psychose autour de la notion d'holophrase, terme par lequel il désigne un état particulier du signifiant caractérisé par le gel du couple signifiant, un état non dialectisable du signifiant qui, incorporé, produit un effet de réunion de la jouissance et du corps.

Ainsi Le Séminaire, livre XI conduit à une nouvelle présentation de la psychose, non plus celle de la forclusion mais celle de l'holophrase du S1 et de « l'objet dans la main » pour le psychotique. La série phénomène psychosomatique (PPS), psychose, et débilité que Lacan organise dans ce Séminaire trouve dans l'holophrase son dénominateur commun avec cette action du signifiant tout seul. Le défaut de « signifiantisation » de la jouissance qui s'ensuit, c'est-à-dire de défense contre le réel, est en quelque sorte ce qui résume ce qu'ont en commun PPS et psychose.

Si l'holophrase permet d'organiser cette série, les retours de jouissance, après incorporation du signifiant tout seul, permettent d'en individualiser les composants, soit de distinguer PPS et psychose. Rappelons ici les modes spécifiés de retour de la jouissance qu'indiquait J.-A. Miller dans « Quelques réflexions sur le phénomène somatique » [12] : retour de jouissance au lieu de l'Autre dans la paranoïa ; retour de jouissance généralisée au niveau du corps dans la schizophrénie ; retour de jouissance, localisée, mais déplacée dans le corps comme Autre, avec le PPS.

#### Le grand débat sur la liberté

Dans son « Allocution sur les psychoses de l'enfant » [13] prononcée le 22 octobre 1967 en conclusion de Journées, tenues à l'initiative de Maud Mannoni, sous le titre L'enfant, la psychose et l'institution, Lacan donne les coordonnées de ce que nous pouvons appeler « l'enfant aliéné ».

Ces Journées avaient pour objectif de débattre des questions soulevées par l'enfance aliénée tant au niveau clinique et thérapeutique que théorique et politique. Elles furent marquées par la tentative de Maud Mannoni de rapprocher les tenants des thèses de Lacan et ceux des thèses anglo-saxonnes — antipsychiatrique et winnicottienne.

#### Quelques malentendus à propos d'aliénation

Maud Mannoni l'indique dans son discours de clôture : « Ces Journées se sont efforcées de se développer autour de deux thèmes : les effets sur la clinique des concepts sartriens (Laing et Cooper), les effets de la théorie lacanienne sur l'abord clinique du problème de la folie. C'est une question sur le statut de l'aliénation : le pouvoir aliénant de la parole de l'autre pour les anglo-saxons sartriens et l'aliénation structurale pour Lacan, c'est-à-dire les rapports de l'homme au langage »[14]. Elle tire les conclusions de ces Journées lorsqu'elle dit : « On ne peut espérer comprendre quelque chose à l'aliénation chez l'enfant qu'en cernant la façon dont sa folie a été reprise dans la vie fantasmatique de chacun des parents »[15], soit par une sorte de compromis entre aliénation familiale et sociale et la logique du fantasme.

Lors de ces Journées, on trouve les mêmes arguments que ceux de la thèse de Lacan, qui furent novateurs en 1932 : l'apport freudien en matière de psychose, et un abord de la psychose par le sens, la compréhension, c'est-à-dire deux éléments qui firent à l'époque rupture de la part de Lacan par rapport à la tradition psychiatrique.

On y fait valoir la dimension sociale et familiale qu'autorise la présentation par Lacan des psychoses en 1938 dans « Les complexes familiaux »[16], et le rapport aliénant à l'autre du stade du miroir comme autant de points de rapprochement avec les thèses sartriennes : sans compter la position paradoxale de Lacan quant aux rapports de la psychose et de la liberté dans ses « Propos sur la causalité psychique » de 1946. La thèse de Lacan lie en effet folie et liberté de façon contraire à l'opinion psychiatrique, et cela a donné lieu à une interprétation erronée de la part des antipsychiatres, sur la base d'une confusion entre aliénation sociale et aliénation structurale.

#### Une liberté paradoxale

Pour Lacan, la liberté s'appréhende à partir de la clinique et de l'éthique de la psychanalyse. Il le souligne à propos du cas Aimée : la survenue et le déroulement du délire jusqu'à son terme sont strictement liés à un effet de libération produit par l'intrusion de sa sœur aînée qui, par ses agissements, la dégage de ses obligations de mère et d'épouse. Cet effet de libération déclenche le délire jusqu'au passage à l'acte qui la conduit à être privée de liberté : en prison, le délire cesse[17]. À l'envers de l'impératif kantien qui presse le sujet d'assumer sa liberté, l'impératif freudien presse le sujet d'assumer le fait qu'il a une cause.

Le "Wo es war, soll Ich Werden" freudien n'est pas choix pour la liberté, dit J.-A. Miller dans son cours « Cause et consentement », il est choix pour la carte forcée de l'inconscient[18]. C'est dans ce choix forcé que se découvre au plus profond de l'être une nouvelle présentation de la liberté, plus en rapport avec la cause qu'avec l'idéal.

C'est ce refus qui fait du sujet psychotique le sujet libre par excellence, et fait à Lacan noter, ainsi que le cite J.-A. Miller : « La folie exige l'insaisissable consentement de la liberté »[19], et évoquer « une insondable décision de l'être »[20].

La réponse de Lacan dans son discours de clôture à ces Journées surprend son auditoire. Il évoque d'entrée ce débat et la conception de la liberté qui le sépare d'Henri Ey : la folie, non pas insulte à la liberté, mais sa plus fidèle compagne.

Qu'est-ce qu'un rapport fondé à la liberté si ce n'est un rapport qui trouve son fondement sur la cause du désir, moins sur le père, moins sur l'Œdipe mais sur la cause du désir telle que l'éthique de la psychanalyse nous conduit à la considérer, c'est-à-dire moins dans un rapport à l'Autre que sur la mise en évidence du fantasme comme forme d'assujettissement et sur la prise que l'acte psychanalytique permet par la possibilité d'extériorisation de l'objet a.

Balises: aliénation, enfant, holophrase, liberté, psychose, psychose infantile, Sartre

```
[1] Texte publié ici : https://www.causefreudienne.net/lenfant-sujet-aliene/
[2] Lacan J., « De la psychose paranoïaque dans ses rapports avec la personnalité », Paris, Seuil, 1980.
[3] Lacan J., Le Séminaire, livre XI, Les quatre concepts fondamentaux de la psychanalyse, Paris, Seuil, 1973.
[4] Lacan J., Le Séminaire, livre I, Les écrits techniques de Freud, Paris, Seuil, 1975.
[5] Ibid., cf. p. 81-102.
[6] Ibid., cf. p. 105-123.
[7] Ibid., p. 119.
[8] Lacan J., « Propos sur la causalité psychique », Écrits, Paris, Seuil, 1966, p. 151-193.
[9] Ibid., p. 121.
[10] Cf., ibid., p. 119.
[11] Miller J.-A., « Clinique ironique », La Cause freudienne, n°23, Février 1993, p. 5-10.
[12] Miller J.-A., « Quelques réflexions sur le phénomène somatique », Analytica, n° 48, 1987, p. 113-126.
[13] Lacan J., « Allocution sur les psychoses de l'enfant », Autres écrits, Paris, Seuil, 2001, p. 361-371.
[14] Mannoni M., Enfance aliénée II, revue Recherches, décembre 1968.
[15] Ibid.
[16] Lacan J., « Les Complexes familiaux dans la formation de l'individu », Autres écrits, Paris, Seuil, 2001, p. 23-83.
[17] Cf., Lacan J., « Propos sur la causalité psychique », op.cit., p. 168-169.
[18] Miller J.-A., « L'orientation lacanienne. Cause et consentement », enseignement prononcé dans le cadre du département de psychanalyse de l'université Paris VIII,
inédit.
[19] Cf., Miller J.-A., ibid., leçon du 4 novembre 1987.
[20] Lacan J., « Propos sur la causalité psychique », Écrits, Paris, Seuil, 1966, p. 177.
```



© 2018-2020 ECF Paris 1, rue Huysmans - 75006 Paris, France | T:+33 01 45 49 02 68 | F:+33 01 42 84 29 76

### tupeuxsavoir.net

Conception Kiyoi websites